

C84A1  
C33  
1998/99  
1  
QL  
P. gouv.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET  
DES COMMUNICATIONS**

**CAHIER EXPLICATIF  
DES CRÉDITS**

**1998-1999**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**ET**

**DES COMMUNICATIONS**

**CAHIER EXPLICATIF**

**DES CRÉDITS**

**1998-1999**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>1</b>
1.1	<b>La mission et les orientations stratégiques</b>	<b>1</b>
1.1.1	<b>La mission</b>	<b>1</b>
1.1.2	<b>Le contexte et les grands enjeux</b>	<b>1</b>
1.1.3	<b>Les orientations stratégiques</b>	<b>2</b>
1.2	<b>L'organisation du ministère</b>	<b>7</b>
1.2.1	<b>Les effectifs et la structure administrative</b>	<b>7</b>
1.2.2	<b>La structure des programmes et les crédits comparatifs 1998-1999 et 1997-1998</b>	<b>9</b>
<b>2.</b>	<b>LE PLAN DE GESTION DES DÉPENSES</b>	<b>14</b>
2.1	<b>Le suivi du plan de gestion des dépenses 1997-1998</b>	<b>14</b>
2.2	<b>Le plan de gestion des dépenses 1998-1999</b>	<b>15</b>
2.2.1	<b>Les dépenses totales</b>	<b>15</b>
2.2.2	<b>Les dépenses par programmes</b>	<b>16</b>

# 1. LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

## 1.1 **La mission et les orientations stratégiques**

### 1.1.1 **La mission**

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de favoriser l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture et des communications au Québec et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il le fait dans le respect des valeurs de la société québécoise, francophone et pluraliste. Il le fait également en maximisant les retombées au plan de la qualité artistique et de l'enrichissement de la collectivité et en suscitant le développement régional, national et international des entreprises qui œuvrent en culture et en communications.

#### Les champs de compétence

La culture et les communications couvrent un éventail très large de champs d'intervention : muséologie, archivistique et patrimoine, arts, lettres, bibliothèques, industries culturelles, architecture et cadre de vie, culture scientifique et technique, loisir culturel et scientifique, médias, télécommunications, télédistribution, nouvelles technologies de l'information et de communications et autoroute de l'information.

#### Les activités

Le ministère assure l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture, ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications. Ses principales activités incluent l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de programmes, la mise en oeuvre de partenariats, le développement de projets, la gestion d'institutions nationales et la définition d'orientations aux organismes publics et sociétés mandataires.

#### Les clientèles et partenaires

Les principaux clients du ministère sont les groupes et personnes intervenant directement à l'une ou l'autre des étapes de la chaîne culturelle ou de celle des communications - de la création à la diffusion, incluant la formation, la production, la conservation, l'exportation et la promotion, notamment. Le ministère travaille aussi en partenariat de plus en plus étroit avec les instances municipales et régionales, ainsi qu'avec les autres ministères et organismes gouvernementaux.

### 1.1.2 **Le contexte et les grands enjeux**

Des mutations importantes conditionnent, à court et moyen terme, l'action, la place et le rayonnement, ici et à l'étranger, de la culture et des communications du Québec. En particulier, elles mettent en lumière les enjeux suivants :

- L'affirmation de l'identité culturelle du Québec comme société francophone et pluraliste dans un univers nord-américain, majoritairement anglophone, où s'amplifie la concurrence étrangère et où s'estompent les frontières;
- Un accès et une participation équitables des citoyens aux activités culturelles, quels que soient leur milieu et la région qu'ils habitent;

- L'adaptation rapide à la nouvelle économie du savoir, et notamment aux nouvelles technologies de l'information et des communications où le Québec accuse certains retards;
- La consolidation des entreprises et le développement de l'emploi dans un contexte d'instabilité financière pour le secteur culturel, et de mutation accélérée pour le secteur des communications;
- La transformation des organisations publiques de la culture et des communications, pour répondre aux exigences du resserrement des finances publiques et du remodelage du rôle de l'État.

### 1.1.3 Les orientations stratégiques

L'action du ministère, pour les trois prochaines années, s'articulera autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- La démocratisation de la culture et l'accès aux savoirs;
- La production de services et contenus de qualité en langue française;
- Le développement de l'emploi et l'adaptation des entreprises aux réalités économiques des années 2000;
- L'adaptation du cadre ministériel de gestion.

Ces orientations, plus larges que celles qui étaient définies au plan stratégique 1997-2000, s'appliquent à l'ensemble des mandats attribués au ministère de la Culture et des Communications. Au regard de chacune, le Ministère a privilégié des axes d'intervention, auxquels correspondent des objectifs.

#### **La démocratisation de la culture et l'accès aux savoirs**

La culture est une source puissante de développement et un facteur fondamental de solidarité, d'intégration et d'amélioration de la qualité de vie. De plus, à une époque qui réclame constamment des compétences accrues et renouvelées, l'accès aux savoirs et à l'information doit être, le plus possible, facilité. Il devient donc primordial que les différents réseaux publics ayant une vocation de culture et d'information permettent à l'ensemble des citoyens et citoyennes, de toutes les régions et quelle que soit leur origine, de bénéficier des retombées de la culture et des savoirs. Pour y parvenir, le Ministère axe ses interventions sur la sensibilisation et l'éducation, sur la diversification de l'accès et sur le développement des pratiques.

Il faut par ailleurs noter qu'après avoir ciblé les arts de la scène et la lecture, le Ministère entend faire du patrimoine la prochaine priorité de son plan d'action en matière de démocratisation culturelle.

Axe 1 : La sensibilisation et l'éducation aux arts et à la culture

**Objectif** : sensibiliser la population aux arts et à la culture, notamment par l'école, les médias et les événements spéciaux.

**Indicateurs** : pourcentage des jeunes touchés par les programmes de sensibilisation et d'éducation en milieu scolaire; mesure de la participation de la population à de grands événements de sensibilisation.

## Axe 2 : L'accès aux savoirs et à la culture

**Objectif** : accroître, partout sur le territoire, l'accès à un éventail diversifié de produits et de services culturels et de communication représentatifs du pluralisme de la société québécoise.

**Indicateurs** : évolution des collections détenues par les bibliothèques publiques et comparaison avec l'Ontario; évolution des spectacles en arts de la scène, par régions et par disciplines; pourcentage de la population ayant accès aux infomarchés par l'intermédiaire du réseau de bibliothèques publiques; nombre de fournisseurs d'accès à Internet, par régions, au prorata de la population; nombre de produits de culture scientifique et technique en circulation, selon le genre.

## Axe 3 : Les pratiques culturelles

**Objectifs** : favoriser la pratique de la lecture, l'assistance aux spectacles et la fréquentation des lieux culturels, en portant une attention particulière aux jeunes et aux personnes immigrées; intensifier la contribution des ressources culturelles au développement touristique du Québec; accroître les pratiques reliées à la navigation internet de même que celles du loisir culturel et scientifique au sein de la population.

**Indicateurs** : taux de lecture de livres, de magazines et de quotidiens; taux de fréquentation de lieux culturels : salles de spectacles, salles de cinéma, musées, bibliothèques, centres d'exposition, centres d'archives et lieux patrimoniaux; taux de branchement des ménages à Internet; taux de pratique d'activités de loisirs culturels et scientifiques.

## La production de services et de contenus de qualité en langue française

En raison de la situation particulière du Québec en Amérique du Nord, la mission culturelle de l'État québécois prend une importance considérable. Intrinsèquement liées, la culture et la langue forment l'identité d'un peuple, la vitalité de l'une influant sur la vitalité de l'autre. Dans un contexte de mondialisation qui tend à occulter l'affirmation des particularités, il importe donc de voir à ce que soient créés et diffusés des contenus de qualité reflétant notre réalité culturelle et linguistique, tant dans le domaine des arts et des industries culturelles que sur les infomarchés et dans les médias. En 1998-1999, la priorité sera accordée au cinéma, à la chanson et aux infomarchés.

## Axe 1 : La production et la diffusion de contenus de qualité dans les domaines des industries culturelles, des médias et des arts de la scène

**Objectifs** : augmenter la production et la diffusion de longs métrages québécois de qualité en langue française; accroître la promotion et la diffusion de la chanson québécoise d'expression française.

**Indicateurs** : nombre de longs métrages québécois produits ou coproduits en français; place du cinéma québécois de langue française sur les écrans québécois et dans les vidéoclubs; évolution du nombre de spectacles de chanson francophone au Québec.

## Axe 2 : Le développement d'un espace francophone pour le multimédia et les services électroniques

**Objectifs** : soutenir le développement de contenus et de services en langue française correspondant aux préférences et aux besoins des internautes québécois; augmenter l'offre de services interactifs et la présence de contenus francophones administratifs et informatifs du Ministère, de ses organismes, de ses sociétés d'État et de ses partenaires.

**Indicateurs** : part du temps de navigation des internautes québécois qui est consacrée aux sites et services québécois offerts en français; part des disques optiques compacts (DOC) de langue française parmi l'ensemble des DOC destinés au grand public québécois; nombre de sites Internet des différents partenaires du Ministère (industries, institutions et organismes) et fréquentation de ces sites.

## **Le développement de l'emploi et l'adaptation des entreprises aux réalités économiques des années 2000**

L'environnement dans lequel évoluent les milieux de la culture et des communications est plus complexe et animé que jamais alors que la mondialisation des échanges et les développements technologiques y ont des résonances particulièrement fortes. Or, d'importantes contraintes rendent plus difficile l'adaptation des organismes et entreprises aux réalités économiques des marchés national et étranger.

D'une part, le déplacement des préférences des consommateurs oblige les organismes et entreprises à cibler plus précisément leurs clientèles et, conséquemment, à affiner leur connaissance des marchés et de leurs potentiels. D'autre part, le marché québécois restreint, sa grande perméabilité à la diffusion de produits étrangers et l'ampleur des moyens que nécessite le lancement des produits font en sorte que lorsqu'ils sont québécois et, surtout, lorsqu'ils sont en langue française, ils n'ont pas la possibilité d'occuper une importante part de leur propre marché et pas toujours celle de conquérir de nouveaux marchés.

Face à ces constats, les efforts du Ministère pour consolider les milieux québécois de la culture et des communications viseront des objectifs d'amélioration de la formation, de développement de marchés, de consolidation financière et de partenariat.

## Axe 1 : Le développement des compétences

**Objectifs** : faire en sorte que la formation professionnelle et les activités de développement soient davantage adaptées aux besoins de la main-d'œuvre dans les domaines de la culture et des communications; favoriser le développement des carrières et la stabilité des emplois.

**Indicateurs** : taux d'intégration au marché du travail pour les finissants des collèges et universités dans les secteurs de la culture et des communications; investissements per capita consacrés au développement des compétences des travailleurs de la culture et des communications et comparaison avec d'autres secteurs; évolution du nombre d'employés et de travailleurs autonomes œuvrant en culture et en communications; part des fonds consacrée aux travailleurs de la culture et des communications dans les programmes de formation de la main-d'œuvre.

## Axe 2 : Le développement des marchés intérieurs et extérieurs

**Objectifs** : augmenter les parts du marché domestique des entreprises québécoises de la culture et des communications; accroître les exportations de produits culturels et de communications en particulier en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, en Amérique latine et au Japon et, notamment, par le développement d'alliances avec des partenaires étrangers.

**Indicateurs** : évolution des parts de marché au Québec du cinéma, de la télévision, de la radio, du disque, du livre, du spectacle et du disque optique compact québécois; évolution de la balance commerciale du Québec avec les États-Unis et l'Europe, pour les produits de la culture et des communications; nombre d'emplois créés par les exportations de biens et services culturels et de communications, aux États-Unis et en Europe; progression de la participation à l'étranger d'entreprises québécoises de la culture et des communications.

## Axe 3 : La consolidation financière des entreprises culturelles

**Objectif** : identifier de nouveaux modes de financement pour assurer la consolidation financière des organismes sans but lucratif et de certaines industries culturelles.

**Indicateur** : évolution du nombre d'organismes artistiques déficitaires et d'entreprises culturelles en faillite.

## Axe 4 : Le partenariat, le réseautage et les alliances stratégiques

**Objectifs** : favoriser l'accroissement des contributions des instances municipales et régionales au développement culturel de leur territoire; favoriser la mise en commun de ressources et de services.

**Indicateurs** : évolution des dépenses culturelles des municipalités, per capita et par régions; évolution du nombre d'instances municipales et régionales ayant adopté une politique culturelle, intégré la culture et les communications à leur plan d'action ou conclu des ententes sectorielles, globales ou spécifiques avec le Ministère; évolution du nombre d'ententes de partage de services.

## L'adaptation du cadre ministériel de gestion

Dans la foulée des changements organisationnels déjà effectués au Ministère et dans le cadre des objectifs gouvernementaux en matière de gestion et d'amélioration des services, le Ministère mettra l'accent sur des opérations récurrentes de simplification ou d'allégement de ses activités et processus, sur l'exercice d'un plus grand leadership ministériel au sein de l'appareil gouvernemental, sur la réalisation de nouveaux projets liés à son évolution technologique et à l'implantation de son inforoute.

Pour mener à bien son adaptation, le Ministère prend appui sur la mobilisation, la compétence et la responsabilisation de ses employés. Conscient des conséquences des transformations des dernières années sur son personnel et sur la dynamique de l'organisation, il entend multiplier les actions relatives à l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

**Axe 1 : La modernisation de la gestion ministérielle**

**Objectifs** : instaurer un processus continu d'allégement et d'amélioration des activités et des façons de faire ministérielles; renforcer le rôle interministériel du Ministère, sa capacité de vision et de mobilisation, ainsi que sa contribution au développement de la métropole, de la capitale et des régions; développer l'inforoute ministérielle de façon à améliorer et à simplifier la prestation des services, la circulation de l'information et sa gestion; procéder à la création d'une unité autonome de services lorsque la nature des opérations le justifie.

**Indicateurs** : nombre d'actions visées par l'opération d'allégement des processus administratifs; études d'impact et d'évaluation des politiques et des programmes; nombre d'applications développées pour l'inforoute ministérielle.

**Axe 2 : La participation et la responsabilisation du personnel**

**Objectifs** : renforcer la participation, la responsabilisation et la mobilisation du personnel dans le partage d'information, l'élaboration d'orientations, la réalisation des mandats et la mesure des résultats; accroître l'imputabilité du personnel du Ministère et développer des mécanismes de reddition de comptes.

**Indicateurs** : évolution du taux de satisfaction des employés face à différents thèmes touchant l'organisation du travail et la gestion; évolution du pourcentage d'employés à qui on a signifié des attentes avec mesure des résultats.

## 1.2 L'organisation du ministère

### 1.2.1 Les effectifs et la structure administrative

L'effectif de 1 048 comprend l'effectif du ministère et celui des organismes budgétaires, se détaillant ainsi :

#### Ministère :

•	gestion interne et soutien	384
•	institutions nationales :	
	- Archives nationales du Québec	106
	- Centre de conservation du Québec	27
	- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	195
	<b>Sous-total ministère</b>	<b>712</b>

#### Organismes budgétaires :

•	Commission des biens culturels du Québec	4
•	Régie du cinéma	54
	<b>Sous-total organismes budgétaires</b>	<b>58</b>

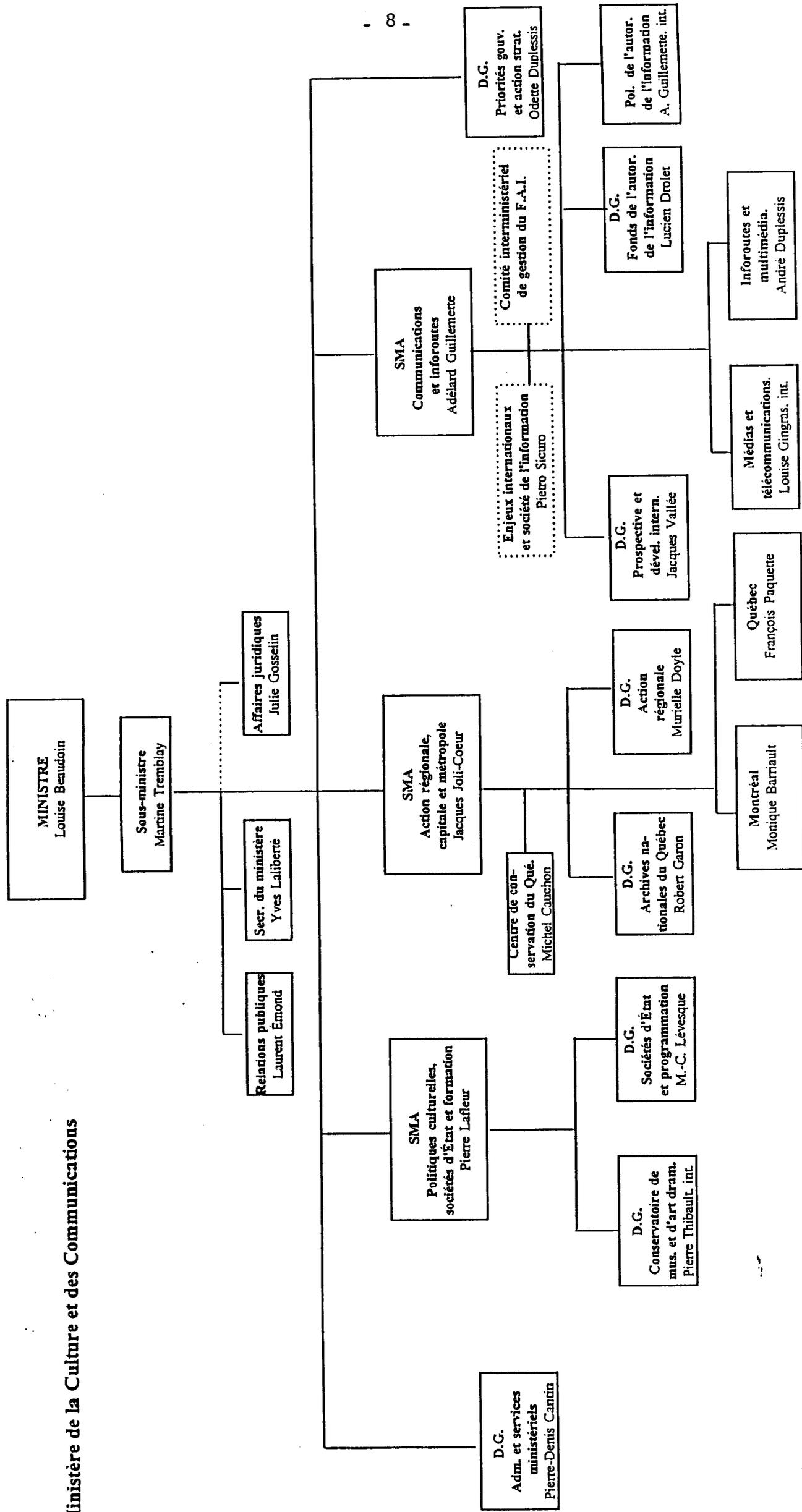
#### Charte de la langue française :

•	Secrétariat à la politique linguistique	7
•	Office de la langue française	230
•	Conseil de la langue française	20
•	Commission de protection de la langue française	21
	<b>Sous-total Charte de la langue française</b>	<b>278</b>

**TOTAL** **1 048**

L'organigramme du ministère est présenté à la page suivante.

# Ministère de la Culture et des Communications



### 1.2.2 La structure des programmes et les crédits comparatifs 1998-1999 et 1997-1998

La structure des programmes du ministère pour l'exercice 1998-1999 se présente ainsi :

- **Le programme 01 - Gestion interne et soutien** vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion.
- **Le programme 02 - Aide à la culture et aux communications** vise à assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises.
- **Le programme 03 - Institutions nationales** vise à favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, à assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Il vise enfin à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.
- **Le programme 04 - Organismes et sociétés d'État** vise à soutenir les organismes et les sociétés d'État dont le mandat respectif est de fournir des expertises et de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois; d'assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma; de promouvoir et de conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; de mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; de favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; d'assurer la reconnaissance des associations d'artistes et d'encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; d'offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et d'en favoriser le rayonnement.
- **Le programme 05 - Charte de la langue française** vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.
- **Le programme 06 - Autoroute de l'information** a pour but d'élaborer la stratégie québécoise de mise en oeuvre de l'autoroute de l'information au Québec et en coordonner l'exécution, en collaboration avec les partenaires privés et publics. Il vise également à soutenir et à accélérer les investissements d'entreprises et d'organismes québécois dans des projets visant la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information.

Le tableau qui suit présente les crédits comparatifs 1998-1999 et 1997-1998.

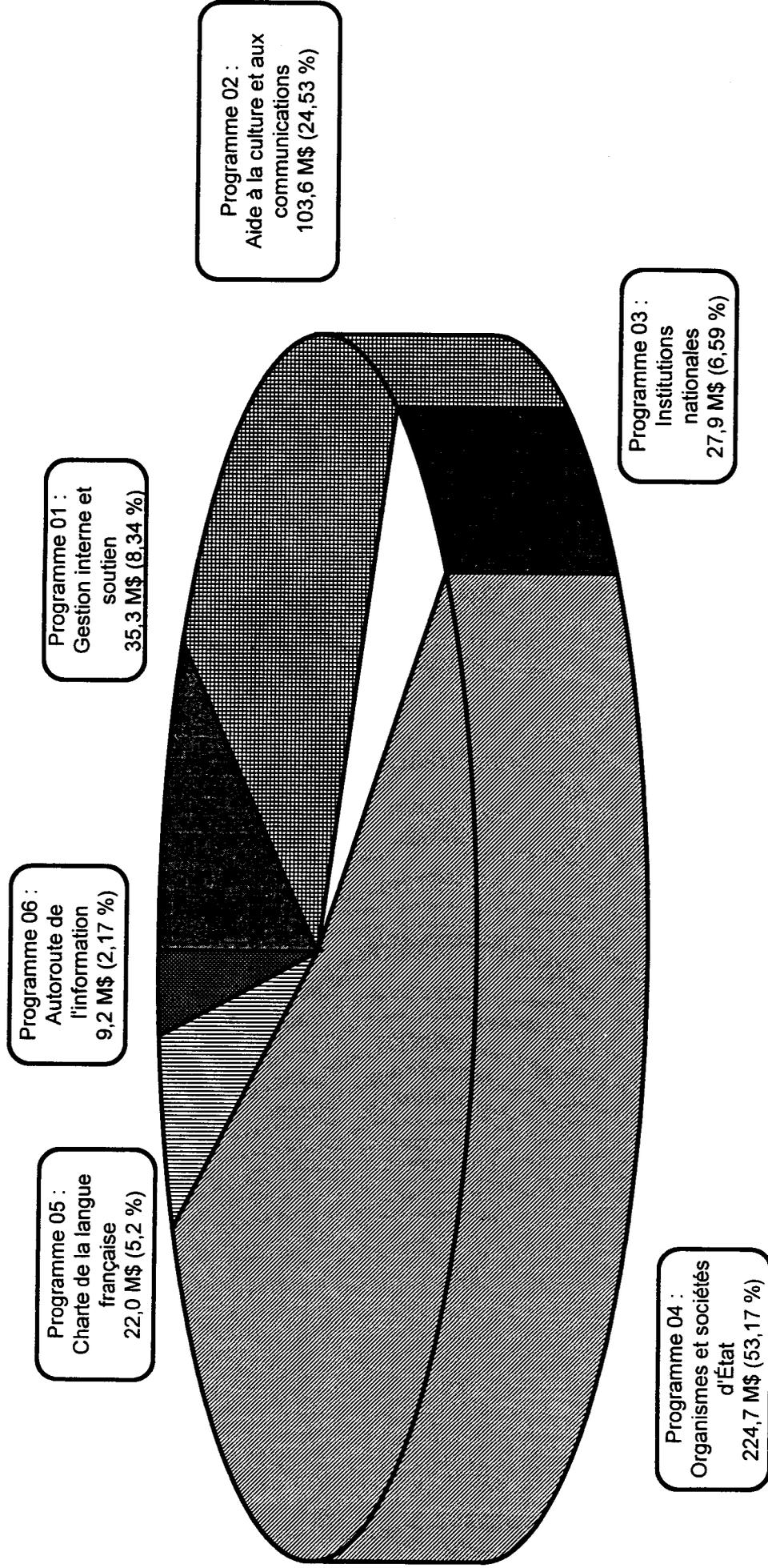
Programmes	1998-1999	1997-1998
	(000 \$)	
1. Gestion interne et soutien	35 250,1	36 064,6
2. Aide à la culture et aux communications	103 640,5	101 501,9
3. Institutions nationales	27 851,0	27 680,5
4. Organismes et sociétés d'État	224 720,6	228 990,5
5. Charte de la langue française	21 969,7	22 514,3
6. Autoroute de l'information	9 184,9	14 874,2
	<u>422 616,8</u>	<u>431 626,0</u>
Moins : Crédits permanents	2 774,2	2 763,7
<b>Crédits à voter</b>	<u>419 842,6</u>	<u>428 862,3</u>
<b>Effectif total</b>	<b>1 048</b>	<b>1 048</b>

En 1998-1999, les crédits totaux de 422,6 M\$ se détaillent ainsi :

- 224,7 M\$ (53,17 %) pour les organismes et sociétés d'État (programme 04);
- 103,6 M\$ (24,53 %) pour les programmes d'aide du ministère (programme 02);
- 35,3 M\$ (8,34 %) pour la gestion interne et le soutien (programme 01);
- 27,9 M\$ (6,59 %) pour les institutions nationales (programme 03);
- 22,0 M\$ (5,20 %) pour l'application de la Charte de langue française (programme 05);
- 9,2 M\$ (2,17 %) pour l'autoroute de l'information (programme 06).

# MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Crédits 1998-1999 par programmes



Indépendamment de la structure des programmes, les grandes composantes des crédits du Ministère pour l'exercice 1998-1999 et leur part respective sont :

- 141,5 M\$ (33,5 %) pour les programmes d'aide;
- 142,1 M\$ (33,6 %) pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 114,3 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État;
- 69,6 M\$ (16,5 %) pour le service de la dette;
- 35,2 M\$ (8,3 %) pour le fonctionnement du Ministère;
- 22,0 M\$ (5,2 %) pour la politique linguistique;
- 12,2 M\$ (2,9 %) pour le fonctionnement des autres organismes.

# MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

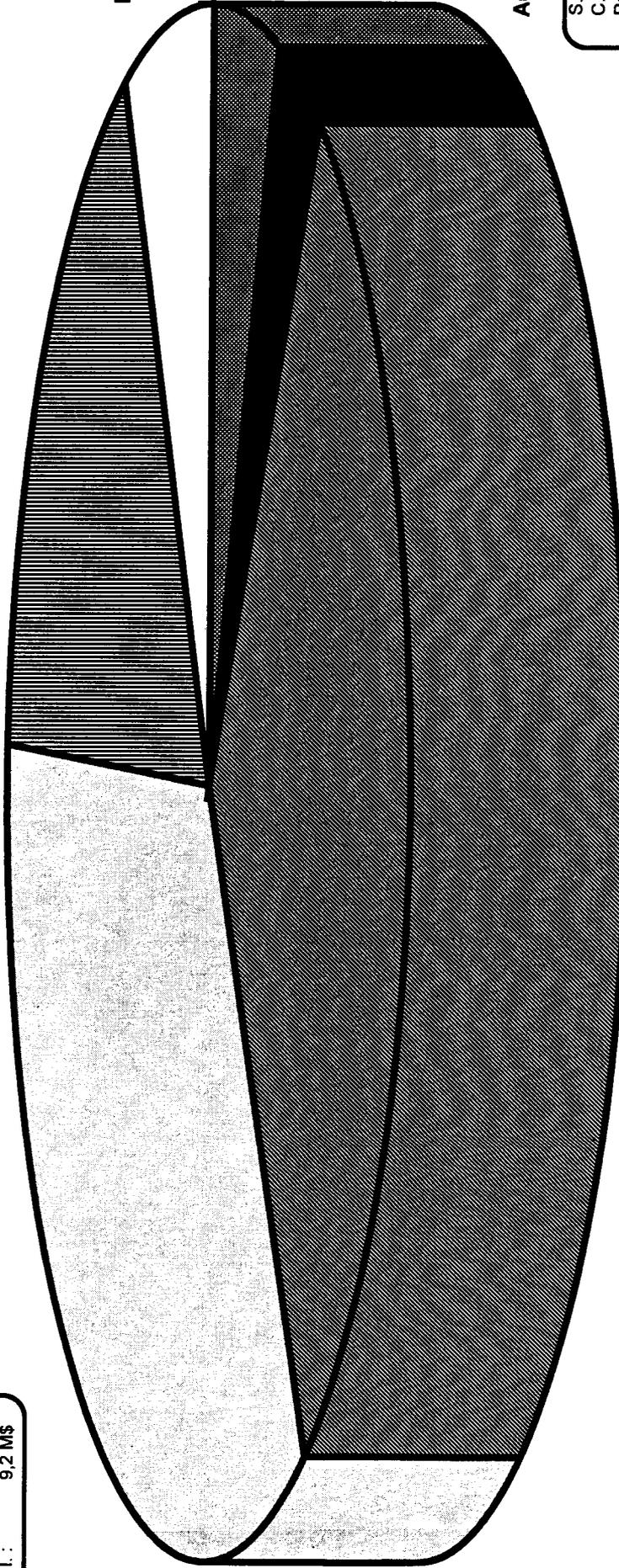
## Grandes composantes du budget 1998-1999 (422,6 M\$)

**Programmes d'aide**  
**141,5 M\$ (33,5%)**

Ministère : 70,0 M\$  
C.A.L.Q. : 40,2 M\$  
S.O.D.E.C. : 22,1 M\$  
F.A.I. : 9,2 M\$

**Service de la dette**  
**69,6 M\$ (16,5%)**

Equipements culturels : 33,7 M\$  
Organismes et sociétés d'État : 35,9 M\$



**Fonctionnement du ministère**  
**35,2 M\$ (8,3 %)**

Ministère : 35,2 M\$

**Politique linguistique**  
**22,0 M\$ (5,2 %)**

O.L.F. : 15,5 M\$  
C.L.F. : 1,9 M\$  
C.P.L.F. : 1,5 M\$  
Autres : 3,1 M\$

**Autres organismes**  
**12,2 M\$ (2,9 %)**

S.O.D.E.C. (fonct.) : 3,7 M\$  
C.A.L.Q. (fonct.) : 4,0 M\$  
Régie du cinéma : 3,7 M\$  
C.R.A.A. : 0,4 M\$  
C.B.C. : 0,4 M\$

**Patrimoine et muséologie :**

Musée de la civilisation : 17,4 M\$  
Musée des beaux-arts : 12,5 M\$  
Musée du Québec : 9,4 M\$  
Musée d'art contemporain : 6,5 M\$  
Biblio. nat. du Québec : 8,9 M\$  
Archives nat. du Québec : 9,1 M\$  
Centre conser. du Québec : 1,9 M\$  
Total : 65,7 M\$

**Arts de la scène :**

Conservatoire : 16,9 M\$  
Place des arts : 3,1 M\$  
Grand Théâtre : 3,2 M\$  
Total : 23,2 M\$

**Audio-visuel :**

Télé-Québec : 53,2 M\$

**Institutions culturelles**

**142,1 M\$ (33,6 %)**

## **2. LE PLAN DE GESTION DES DÉPENSES**

### **2.1 Le suivi du plan de gestion des dépenses 1997-1998**

Les principales actions entreprises au cours de l'exercice pour assurer le respect de l'objectif budgétaire du Ministère sont :

- La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'application du programme de départs volontaires;
- Le lancement d'une opération d'allégement et de simplification de l'ensemble des opérations du Ministère;
- La poursuite du moratoire sur le programme d'aide financière aux équipements culturels assorti d'une évaluation et d'une révision en profondeur de ce programme;
- L'application de mesures alternatives permettant de réaliser les économies escomptées au titre de la mise en commun de services des Musées nationaux et de la reconfiguration du réseau des conservatoires de musique et d'art dramatique;
- La création de la Commission de protection de la langue française et son financement à même les crédits de la politique linguistique.

## 2.2 Le plan de gestion des dépenses 1998-1999

### 2.2.1 Les dépenses totales

#### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Gestion interne et soutien	35 244,1	(814,5)	36 058,6	35 345,8
2. Aide à la culture et aux communications	103 640,5	2 138,6	101 501,9	105 125,9
3. Institutions nationales	27 851,0	170,5	27 680,5	27 642,8
4. Organismes et sociétés d'État	224 720,6	(4 269,9)	228 990,5	228 645,5
5. Charte de la langue française <sup>1</sup>	21 962,7	(544,6)	22 507,3	21 506,3
6. Autoroute de l'information	9 184,9	(5 689,3)	14 874,2	14 874,2
<b>Total des dépenses</b>	<b>422 603,8</b>	<b>(9 009,2)</b>	<b>431 613,0</b>	<b>433 140,5</b>
Prêts, Placements et Avances	13,0	—	13,0	—
<b>Total des crédits</b>	<b>422 616,8</b>	<b>(9 009,2)</b>	<b>431 626,0</b>	<b>—</b>

Les crédits 1998-1999 du Ministère, incluant les prêts, placements et avances, s'établissent à 422,6 M\$, ce qui représente une diminution de 9,0 M\$ (2,1 %) par rapport aux crédits 1997-1998. La diminution des crédits reflète notamment la fin de la phase 1 au Fonds de l'autoroute de l'information, la diminution du besoin en service de la dette des organismes et sociétés d'État et l'annualisation du programme de départs volontaires.

Dans l'élaboration de son plan de gestion des dépenses 1998-1999, le Ministère a préservé l'intégralité des programmes d'aide du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que de la Société de développement des entreprises culturelles; il propose notamment des mesures d'économies au titre de la rationalisation des dépenses de fonctionnement, de la mise en commun de services, notamment dans les musées nationaux et des réductions de dépenses pour permettre l'autofinancement des coûts du service de la dette.

## 2.2.2 Les dépenses par programmes

### Programme 1 Gestion interne et soutien

Élément	1998-1999	1997-1998
	(000 \$)	
1. Direction et soutien à la gestion	35 250,1	36 064,6
<b>Total</b>	<b>35 250,1</b>	<b>36 064,6</b>

Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture, de communications et des inforoutes et assurer les services de soutien à la gestion.

Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'instauration d'un processus continu d'allégement et d'amélioration des activités et des façons de faire ministérielles et le développement de l'inforoute ministérielle.

La diminution de 0,8 M\$ découle principalement de :

- la rationalisation des dépenses de fonctionnement (0,7 M\$);
- l'annualisation du programme de départs volontaires (0,3 M\$);
- l'indexation de la rémunération 0,2 M\$.

**Programme 2**  
**Aide à la culture et aux communications**

<b>Élément</b>	<b>1998-1999</b>	<b>1997-1998</b>
	(000 \$)	
1.		
Communications et action culturelle	<b>103 640,5</b>	101 501,9
<b>Total</b>	<b>103 640,5</b>	101 501,9

Les objectifs du programme et les priorités : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertises-conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises.

Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : le contrôle de l'évolution des coûts des programmes d'aide et l'autofinancement des mesures d'ajustement.

L'augmentation de 2,1 M\$ s'explique par :

- la hausse des besoins en service de la dette.

**Programme 2**  
**Aide à la culture et aux communications**

Les crédits de transfert

	1998-1999	1997-1998
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Aide à la culture et aux communications</b>		
<b>Entreprises</b>		
Aide à la diffusion	273,8	286,0
Soutien au développement des communications	1 299,4	1 212,4
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	-	314,6
Autres crédits de transfert	128,3	121,3
	<u>1 701,5</u>	<u>1 934,3</u>
<b>Institutions d'enseignement</b>		
Aide à la diffusion	200,0	-
Soutien au développement des communications	24,9	17,0
Soutien à la culture scientifique et au loisir culturel	193,6	232,5
	<u>418,5</u>	<u>249,5</u>
<b>Municipalités</b>		
Aide aux institutions muséales	1 469,3	1 227,1
Aide à la diffusion	15 316,3	15 808,5
Soutien au développement des communications	106,0	-
Soutien aux équipements culturels	14 283,5	13 900,0
Soutien à la concertation et au développement	911,0	733,5
Soutien à la culture scientifique et au loisir culturel	1 110,9	1 333,5
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	5 840,7	8 175,8
	<u>39 037,7</u>	<u>41 178,4</u>
<b>Organismes sans but lucratif</b>		
Aide aux institutions muséales	13 488,4	11 265,0
Aide à la diffusion	12 294,3	12 627,9
Soutien au développement des communications	2 602,1	2 803,0
Soutien aux équipements culturels	14 654,2	14 269,7
Soutien à la concertation et au développement	3 271,9	2 634,4
Soutien à la culture scientifique et au loisir culturel	2 687,2	3 225,7
Soutien à la formation	5 901,0	5 655,5
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	4 705,3	2 656,9
Autres crédits de transfert	1 715,6	1 579,1
	<u>61 320,0</u>	<u>56 717,2</u>
<b>Personnes</b>		
Aide à la diffusion	586,9	500,0
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	395,8	722,5
Autres crédits de transfert	180,1	200,0
	<u>1 162,8</u>	<u>1 422,5</u>
<b>Total du programme 2</b>	<u>103 640,5</u>	<u>101 501,9</u>

**Programme 3  
Institutions nationales**

<b>Élément</b>	<b>1998-1999</b>	<b>1997-1998</b>
	(000 \$)	
1. Archives nationales du Québec	<b>9 057,4</b>	9 001,4
2. Centre de conservation du Québec	<b>1 870,6</b>	2 071,7
3. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	<b>16 923,0</b>	16 607,4
<b>Total</b>	<b>27 851,0</b>	27 680,5

Les objectifs du programme et les priorités : favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière et favoriser l'enseignement des arts d'interprétation.

Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la poursuite des travaux visant à assurer la reconfiguration du réseau des conservatoires de musique et d'art dramatique par la mise en commun de services avec des institutions, notamment universitaires, offrant une formation professionnelle en musique et en théâtre.

L'augmentation de 0,2 M\$ découle de :

- la variation des besoins pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique 0,3 M\$;
- l'indexation de la rémunération 0,2 M\$;
- la rationalisation des dépenses de fonctionnement (0,2 M\$);
- l'annualisation du programme de départs volontaires (0,1 M\$).

**Programme 4  
Organismes et sociétés d'État**

Élément	1998-1999	1997-1998
	(000 \$)	
1. Commission des biens culturels du Québec	435,7	357,4
2. Bibliothèque nationale du Québec	10 739,0	11 012,6
3. Régie du cinéma	3 734,3	3 815,4
4. Musées nationaux	61 274,5	64 573,8
5. Société de la Place des Arts de Montréal et Grand Théâtre de Québec	22 725,1	22 706,6
6. Société de développement des entreprises culturelles	26 821,1	27 121,6
7. Commission de reconnaissance des associations d'artistes	370,6	370,6
8. Société de télédiffusion du Québec	54 342,9	54 924,5
9. Conseil des arts et des lettres du Québec	44 277,4	44 108,0
<b>Total</b>	<b>224 720,6</b>	<b>228 990,5</b>

Les objectifs du programme et les priorités : fournir des expertises et favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois; assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle et soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement.

Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la mise en commun de services au niveau des musées nationaux et le développement d'un mécanisme d'autofinancement des activités de la Régie du cinéma.

La réduction de 4,3 M\$ découle de :

- la variation des besoins en service de la dette (3,0 M\$);
- l'annualisation du programme de départs volontaires et la rationalisation des dépenses de fonctionnement (0,8 M\$);
- la mise en commun de services des musées nationaux (0,5 M\$).

**Programme 04  
Organismes et sociétés d'État**

Les crédits de transfert

	1998-1999	1997-1998
	(000 \$)	
<b>Programme 4 - Organismes et sociétés d'État</b>		
<b>Entreprises</b>		
Soutien aux entreprises culturelles dans le domaine du livre, du disque et du spectacle	9 270,0	9 270,0
Soutien, promotion du cinéma et production télévisuelle	12 165,6	12 165,6
	<u>21 435,6</u>	<u>21 435,6</u>
<b>Entreprises et organismes d'État</b>		
Bibliothèque nationale du Québec	10 739,0	11 012,6
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	370,6	370,6
Conseil des arts et des lettres du Québec	4 045,7	3 954,2
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 352,9	8 218,7
Musée de la Civilisation	21 126,8	25 095,8
Musée des Beaux-Arts de Montréal	17 893,6	17 457,1
Musée du Québec	13 901,2	13 802,2
Société de développement des entreprises culturelles	4 665,5	5 226,0
Société de la Place des Arts de Montréal	18 224,0	18 327,2
Société de télédiffusion du Québec	54 342,9	54 924,5
Société du Grand Théâtre de Québec	4 501,1	4 379,4
	<u>158 163,3</u>	<u>162 768,3</u>
<b>Organismes sans but lucratif</b>		
Soutien aux arts et aux lettres	33 766,5	33 701,1
<b>Personnes</b>		
Soutien aux arts et aux lettres	6 465,2	6 452,7
<b>Total du programme 4</b>	<u>219 830,6</u>	<u>224 357,7</u>

**Programme 5  
Charte de la langue française**

<b>Élément</b>	<b>1998-1999</b>	<b>1997-1998</b>
	(000 \$)	
1. Coordination de la politique linguistique	1 902,0	1 988,6
2. Office de la langue française	15 460,9	15 905,7
3. Conseil de la langue française	1 932,3	2 001,9
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française	1 167,5	1 217,5
5. Commission de protection de la langue française	1 507,0	1 400,6
<b>Total</b>	<b>21 969,7</b>	<b>22 514,3</b>

Les objectifs du programme et les priorités : assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités et assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la poursuite de la mise en oeuvre de la politique linguistique et la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

La diminution 0,5 M\$ s'explique par :

- l'annualisation du programme de départs volontaires et la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

**Programme 5**  
**Charte de la langue française**

Les crédits de transfert

	1998-1999	1997-1998
	(000 \$)	
<b>Programme 5 - Charte de la langue française</b>		
<b>Entreprises</b>		
Soutien à la politique linguistique	-	100,0
<b>Institutions d'enseignement</b>		
Soutien à la politique linguistique	187,6	200,0
<b>Organismes sans but lucratif</b>		
Soutien financier de l'État pour un accroissement de la participation des travailleurs et travailleuses au processus de francisation	230,7	230,7
Soutien à la politique linguistique	305,6	267,6
Autres crédits de transfert	20,0	20,0
	<u>556,3</u>	<u>518,3</u>
<b>Personnes</b>		
Soutien à la politique linguistique	36,8	55,0
Total du programme 5	<u>780,7</u>	<u>873,3</u>

**Programme 6  
Autoroute de l'information**

<b>Élément</b>	<b>1998-1999</b>	<b>1997-1998</b>
	(000 \$)	
1. Fonds de l'autoroute de l'information	<b>9 184,9</b>	14 874,2
<b>Total</b>	<b>9 184,9</b>	14 874,2

Les objectifs du programme et les priorités : soutenir et accélérer les investissements d'entreprises et des organismes québécois dans des projets visant la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information.

Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : assurer un suivi rigoureux de l'évolution des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information.

La diminution de 5,7 M\$ s'explique par la variation des déboursés relatifs aux projets des phases I et II du Fonds de l'autoroute de l'information.

**Programme 6**  
**Autoroute de l'information**

Les crédits de transfert

	1998-1999	1997-1998
	(000 \$)	
<b>Programme 6 - Autoroute de l'Information</b>		
<b>Entreprises</b>		
Autoroute de l'information		
Total du programme 6	9 184,9	14 874,2
	<u>9 184,9</u>	<u>14 874,2</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>333 436,7</b>	<b>341 607,1</b>